

Article original

## Les enjeux des patrimoines culturels en périls au Tchad : cas de N'Djaména et Moundou

**PONARI Nembondé**

Enseignant-chercheur

Université de Moundou

Tel : +(235) 66361230/99487102.

Adresse mail : [ponanembonde@gmail.com](mailto:ponanembonde@gmail.com)

Article soumis le 20/08/2018 et accepté le 29/10/2018

**Résumé :** Le Tchad est l'un des pays situés au cœur du continent africain. Certaines de ses grandes villes ont depuis des temps immémoriaux été habitées par des populations préhistoriques et historiques qui se sont succédé. Les travaux menés dans ces villes ont montré une richesse en patrimoine culturel. Malgré qu'ils soient inscrits sur la liste du patrimoine de l'UNESCO, dans leur plus grande partie, ils sont vandalisés et pillés. L'étude vise à montrer les différentes pratiques entreprises par la population riveraine des sites pour bénéficier des richesses culturelles. L'analyse des données collectées auprès des habitants riverains par l'entremise de guides d'entretien met en évidence des fouilles et collectes inappropriées, des destructions anthropiques des sites de Gassi I-II, Koufra et Moundou.

**Mots clés :** sites historiques, patrimoine culturel, destruction, N'Djaména, Moundou.

**Abstrat :** Chad is one of the countries located at the heart of the African continent. Some of its large cities have since times inhabited by prehistoric populations and histories which followed one another. The work undertaken in these cities showed a wealth of cultural inheritance. Although they are registered on the list of the inheritance of UNESCO, in their greater part, they are plundered. The study aims at showing the various practices undertaken by the population of the sites to profit from the cultural richnesses. The analysis of the data collected near the bordering inhabitants via guides of maintenance high lights in appropriate excavations and collections, anthropic destruction of the sites of Gassi I-II, Koufra and Moundou.

**Key words :** historic sites, cultural inheritance, destruction, N'Djaména, Moundou.

## Introduction

Situé dans la zone intertropicale, le Tchad est compris entre les 8<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> degré de latitude Nord et entre les 14<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> degré de longitude Est avec une superficie de 1284000 km<sup>2</sup>. Ce pays dispose d'un patrimoine culturel important (<http://www.elwatan.com>) dans les Lacs Ouniaga, le Massif d'Ennedi, le long des fleuves Chari et Logone (Sao). Dans les environs de ville de N'Djamena, des patrimoines culturels existent, mais ne sont jamais entretenus et sécurisés. De même, dans les zones d'exploitation du pétrole, les grands travaux (bitumages, carrières, etc.) sont entrepris sans qu'on y prenne soin de ces patrimoines culturels. Sur les berges des fleuves Chari, Logone et dans l'interfluve, on assiste très souvent à une destruction systématique des anciens habitats sao. L'indifférence des autorités se traduit souvent par la destruction partielle, voire complète de ces patrimoines culturels, qualifiée par Leroi Gourhan (1992 ; 235) d'un « véritable crime contre la science ».

Le problème que pose notre travail est celui de la destruction des patrimoines culturels; les signifiants, les pensées extériorisées de l'homme tchadien. Tous les actes posés par les riverains des sites culturels appellent aux questions suivantes : Comment sécuriser ces sites et patrimoines culturels ? Quels sont les dispositions réglementaires prises par les autorités ?

Comme objectif, il s'agit de montrer les enjeux sociétaux liés au déclassement d'« un site archéologique d'une importance tout à fait particulière ... » où la vente de la terre de ces sites est devenue l'affaire des chefs des « férick ».

## 1. Méthodologie

La présente étude s'est déroulée à N'Djamena et Moundou. La démarche est essentiellement qualitative. Des questions orientées ont été adressées à des riverains des quatre sites (Gassi I, Gassi II, Camp Koufra et Moundou), et à deux membres de la direction du

musée national. Cette catégorie de personnes a été choisie sur la base de leur statut socio-professionnel, de leur aptitude à répondre à la question de recherches, et de leur implication directe ou indirecte dans la destruction ou la protection des sites et patrimoines culturels. Le choix raisonné a été la technique d'échantillonnage utilisée pour sélectionner les enquêtés (Peter, R. Schmalh, 2006 : 16-70).

A cet effet, un total de cinquante et huit personnes a été enquêté. Il s'agit de sept (07) Chefs de village, vingt et cinq (25) notables, vingt (20) paysans, quatre (04) gardiens de sites, deux (02) responsables de la direction du musée national et un (01) promoteur du patrimoine régional. Soit un total de cinquante et huit (58) personnes enquêtées.

Chaque catégorie de personnes enquêtées a bénéficié d'un guide d'entretien qui prenait en compte son mode d'intervention sur les sites et patrimoines culturels. Etant dans une approche qualitative, le guide d'entretien a été le seul outil de collecte de données mobilisées dans cette étude. Après le traitement, les résultats tirés des analyses de données portent sur les stratégies mobilisées par les riverains pour anthropiser et vandaliser les sites d'une part, et les impacts de la destruction sur le repositionnement social des valeurs culturelles de ces patrimoines, d'autre part.

## **2. Résultats**

### **2.1. Des sites urbains détruits.**

Les sites urbains sont composés des bâtis, des sites historiques et archéologiques. La capitale du Tchad a été implantée sur un ancien habitat des peuples légendaires sao ; c'est le cas de Gassi I, Gassi II et Camp Koufra.

#### **2.1.1. Sites Gassi I et Gassi II**

Gassi I et II sont deux sites archéologiques situés à la périphérie sud-est de N'Djaména entre 12°04' N et 15°08'E, à environ 200m

de la rive droite du Chari et à 100m de la route N'Djaména-Massenya (Photo 1 et 2).

Les deux buttes, non protégées ont subi une très forte érosion fluviale laissant entrevoir divers squelettes ainsi que des objets rituels et/ou culturels (perles en argile cuite, en verre et en coquille), ayant servi à leur inhumation.

La croissance démographique de la capitale avait entraîné la forte demande en terre pour les activités, ont poussé la population à s'y installer à la faveur des actes administratifs redéfinissant la limite urbaine de la commune de N'Djaména.

De 1960 à 1971, l'extension spatiale de N'Djaména est passée de 1480 à 2840 ha par l'arrêté interministériel n°05/TP/INT du 10 mai 1960 limitant la ville au sud par le fleuve Chari, au nord-ouest par l'aéroport civil et militaire à l'ouest par le village de Farcha Milezi, à l'est et au nord-est par la voie de contournement. Ce périmètre couvrait 8000 ha dont 4119 ha urbanisés y compris les sites historiques. A partir de 1982, l'extension vers le nord-est est bloquée par l'aéroport et les installations militaires, mais la reprise de l'exode rural a poussé les hommes à s'installer sur des nouveaux sites vers l'est, le nord-est et le sud-est, aujourd'hui transformés en quartiers : Mardjan-Daffack, Hillé Rogue, Hillé Leclerc, Anciens Combattants, Sara de Gaulle, Kabalaye, Ridina, Sabangali, ArdepDjombal, Paris Congo et Chagoua. C'est pendant cette période que la population prend conscience de l'intérêt de la terre qu'il faille préserver à tout prix. Ce nouveau comportement est en partie lié à la rareté des terres et aux nouveaux dispositifs de redistribution des terres dans un contexte pluriculturel flou. Un marché commençait alors à se créer autour du foncier et entretenu par les chefs coutumiers dans les quartiers spontanés: Diguel Est, Diguel Nord, Ndjari, Dembé et Abena. En périphérie, de nombreux villages grossissent également avec l'arrivée des migrants ayant fui la famine des années de sécheresse.

La redéfinition des limites du périmètre urbain par l'Arrêté n°056 de décembre 1994 a permis d'intégrer cinq (5) villages : Gassi

(site Sao), Amtoukougne, Diguel, Sadjiri et Seheba. L'Arrêté n°002 de juillet 2004, prolonge le périmètre urbain à 38 000 hectares) vers l'est, le sud-est et le nord-est, intégrant ainsi les sites historiques dans les zones constructibles. L'installation des habitats sur ces sites n'est pas sans conséquences. Sur ces sites, on y observe très souvent l'enlèvement des terres pour les constructions en ville, la fabrication des briques cuites avec l'« accord » des autorités communales (planche 1). La destruction de ces sites, consciencieusement et/ou inconsciemment est un « véritable crime contre la science » (Leroi Gourhan, 1992 ; 235) qui devrait interpeler les plus hautes autorités en charge de la commune. Sur ces sites, il n'est pas rare de trouver des urnes funéraires profanées (photo 1) par les antiquaires à la recherche de l'or et des haches polies qu'ils revendent à des expatriés.



Habitation sur le site de Gassi I



Carrière de terre sur le site de Gassi I



Briqueterie sur le site de Gassi II



Rue traversant le site de Gassi II

Clichés : PONARI N., 03/10/2005.

**Planche 1 : Gassi I et Gassi II**



**Planche 2 : Urne funéraire profanée**

Cliché : Ponari N., 23/10/2006

### **2.1.3 : Site de Camp Koufra.**

Ex-caserne du 70<sup>e</sup> Régiment d'Infanteries Militaires (R.I.M), le Camp Koufra (photo 4) fut situé à l'actuel emplacement de la Place de la Nation, après avoir vaincu les résistances dans les différents empires qui allaient devenir le Tchad.

Le Tchad, considéré comme un point stratégique par la France, elle « va envoyer des chefs prestigieux à la renommée légendaire : le Gouverneur Général Félix Eboué et le Colonel Leclerc » pour assurer et protéger sa position contre d'autres impérialistes anglais, à l'Ouest et allemands, au Nord (DenyseE., Laigret-Pacault, 1961, 5). C'est dans cette petite ville de Fort-Lamy qu'est

*partie la première unité combattante de la France libre, formés des soldats, sous-officiers et d'officiers tchadiens pour accomplir son épopée qui, par Paris et Strasbourg, allait la conduire, jusqu'au repaire d'Hitler dans son nid d'aigle de la frontière autrichienne (Denyse E., Laigret-Pacault, 1961 , 5).*

Du 15 février au 1<sup>er</sup> Mars 1941, c'est le coup de main audacieux sur Koufra, avec l'enlèvement du poste par la colonne Leclerc,

colonne qui constituera l'ossature de la célèbre division blindée que son chef prestigieux conduisit à la plus brillante des victoires.



**Planche 3. Camp Koufra**

Source : LE CORNEC J., 2000.

C'est aussi de ce camp que :

*les troupes lançant à l'assaut de la Tripolitaine, lieu de transit pour les bataillons formés au Cameroun, dans l'Oubangui et au Moyen-Congo et gagnant l'Erythrée ou la Somalie (Denyse E. Laigret-Pacault, 1961, 13).*

En souvenir de cette troupe partie du Tchad pour déloger les italiens, alliés de l'Allemagne à Marszouk et Koufra, qu'est construit un camp militaire à Fort-Lamy, lequel prend le nom de la ville libyenne où le combat avait eu lieu. Le Camp Koufra est par conséquent un monument historique, un vestige identitaire qui lie le destin du Tchad à celui de la France ; ce qui est reconnu par (Denyse E. Laigret-Pacault, 1961, 13) :

*Il est permis d'avancer aujourd'hui que, sans Fort-Lamy, le destin de la France combattante et peut-être de la France tout court, aurait été tout autre (Denyse E. Laigret-Pacault, 1961, 13).*

En dépit de sa valeur évoquée ci-haut, il sera rebaptisé en 1979 « Camp de Martyrs », puis rasé sans raison convaincante pour faire érigée en lieu et place « La Place de la nation ». Pourtant, il est un vestige de la seconde guerre mondiale. Le détruire, c'est brûler une partie de l'histoire mondiale comme observer au Mali et à Moundou, capitale économique.

## **2.2. Des Monuments de Moundou vandalisés**

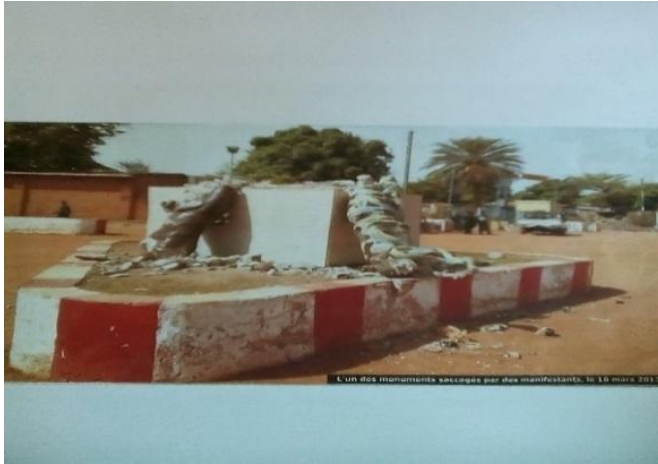
Moundou est une région située à environ 500 km au sud de la Capitale. C'est la deuxième ville économique du pays où vivent toutes les communautés du Tchad. Au vu de ses potentialités économique et historique, les responsables de la Commune, soucieux de la culture du terroir, ont immortalisé les grandes figures en érigeant les statues et monuments à certaines artères de la ville qui n'a jamais été du goût de toutes les couches socio culturelles. Ce jour 26 mars 2013, pour une histoire assez rocambolesque, Moundou aura « vécu un weekend mouvementé et des scènes de vandalisme suite à une rixe sur la voie publique » (ATP, N° 132, 2013, p1) (photo 2).

### **Encadré**

Ce jour-là, un conducteur de mini bus pris en infraction sur le pont a été verbalisé et son véhicule conduit au parc de la municipalité. Mais le refus de ce dernier de collaborer a poussé la police municipale à le maîtriser et le conduire à la mairie, contre son gré. Pendant les altercations, le conducteur aurait proféré des menaces de mort à l'endroit du Maire et celui-ci a décidé d'engager des poursuites judiciaires contre le conducteur. Pris sous l'angle religieux, très vite, cette affaire prendra une autre tournure. « *Le temps qu'on fasse recours à l'imam pour une médiation, des intrus mal intentionnés ont démoli les monuments de la mairie* ».

La cène s'est poursuivie en dehors de la cours de la mairie où des jeunes de moins de vingt ans, en un petit groupe organisé, prennent d'assaut les axes où sont érigés les monuments : Statue à l'entrée principale de la mairie, ceux du Bureau d'appui aux initiatives locales de développement (BAPILD) ont été vandalisés. (ATP, N° 132, 2013, p2)





**Planche 4 : Un monument détruit à Moundou**

Source : ATP, 2013

Ces actes sont restés impunis et n'ont donné lieu à aucun recours de poursuite judiciaire. Pourtant les monuments et sites historiques sont un patrimoine culturel que l'Etat devrait préserver.

### **3. Discussion**

Ce travail a montré que le patrimoine culturel défini comme : « un bien matériel et immatériel » tchadien est en péril. Les sites de Gassi I et II et les monuments Camp Koufra à N'Djamena et ceux de la mairie de Moundou qui sont la mémoire vivante et identitaire de notre pays n'ont jamais bénéficié d'attentions particulières visant leur protection et leur mise en valeur. Dans leur grande majorité, ces sites et monuments ont été pillés, vandalisés, voire détruits. L'une des raisons avancées est qu'ils heurtent la culture. Laquelle ? Cette question reste entièrement posée. Mais tout reste à croire que plus de 90% des personnes ayant commis ses actes sont tous de confession musulmane. Les dégâts sur les monuments érigés par la mairie de la commune de Moundou et par un groupe de jeunes, tous de la même religion est un parfait exemple. Pourtant, le patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel contribue au développement socio-économique et

conserve la mémoire collective inoubliable : «les hommes oublient facilement la mort de leur père que la perte du patrimoine» (<http://www.liberté-algerie.com>). Ces valeurs matérielles et immatérielles réhabilitent les valeurs symboliques, spirituelles et historiques qui constituent notre identité et notre imaginaire réalisant l'équilibre entre notre passé, notre présent et notre futur. La destruction des sites antiques au Tchad semble refléter les comportements actuels des Djihadistes au Mali et en Irak qui ont détruit au nom de la religion les Mausolées, les textes religieux, les chefs-d'œuvre des périodes assyriens et hellénistiques, les antiquités et les statues des rois de Mossoul (<http://ici.radio-canada.ca>). Pour ces contrées, la destruction de ces vestiges a suscité une vive réaction internationale traitant ces actes de crime de guerre et crime contre le patrimoine culturel de l'humanité: « *les antiquités et les statues du musée de Mossoul ne sont pas des idoles divines, mais les statues de rois, d'animaux, d'oiseaux* » (<http://ici.radio-canada.ca>), explique un professeur de sciences islamiques à l'Université libanaise, Radwan al-Sayyed. « *Et quand bien même il s'agirait de statues de dieux, elles sont dans un musée, et le Coran conseille d'en tirer des leçons* » (<http://ici.radio-canada.ca>).

Le comportement "barbare" condamné par le Président français, François Hollande corrobore la volonté d'un groupe de personnes de vouloir « *détruire tout ce qui est humanité* » et « *quand on veut anéantir le patrimoine, on veut anéantir tous ceux et toutes celles qui portent un message de culture* » (<http://ici.radio-canada.ca>).

## **Conclusion**

Le Tchad dispose d'un patrimoine culturel considérable. Cependant, il n'a pas prévu une loi nécessaire pour sa protection laissant libre cours à sa destruction comme observer partout ailleurs en Afrique. Ce travail de recherche confirme que les patrimoines culturels tchadiens sont en périls. Pourtant, le Tchad est signataire de plusieurs textes internationaux qui régissent les patrimoines et autres legs riches en souvenirs, savoir-faire qui

peuvent éduquer et orienter les générations futures. Puisque la «culture unit les hommes et ouvre les esprits », il est opportun de se mettre à l'école du civisme pour rendre harmonieux et prospère le pays autour des valeurs culturelles véhiculées par les monuments et sites historiques.

## **Bibliographie**

ATP (Agence Tchadienne de Presse et d'Édition), 2013, Bi-Hebdomadaire d'Informations Générales, Edité par l'Agence Tchadienne de Presse et d'Édition, N° 132 du 21 au 24 Mars 2013, 13 p.

Chapelle Jean, 1992, *Les Arts sao*, éd, Delroisse, Paris, 27p.

Denyse E., Laigret-Pascault, 1961, Fort-Lamy, Capitale de la République du Tchad, 62 p.

Institut National des Sciences de l'Éducation, 1987, Géographie du Tchad. Cours Moyens, édition, EDICEF, Paris, 48p.

Jacques Le Cornec, 2000, *Les mille et un Tchad*, Paris, éd, Harmattan, 587 p.

Leroi-Gourhan A., Garange Jose, 1992, *La préhistoire dans le monde*, édition, Paris, PUF, 837p.

Ponari Nembondé, 2002, *Le site sao de Djalali : sondages archéologiques et étude du matériel. Mémoire présenté pour l'obtention de Maitrise. Option histoire ancienne*, 86p.

Schmalh Peter R, 2006, *Historical Archaeology in Africa. Representation Social Memory, and Oral Traditions*, New- York, ed Altamira, Press, 316 p.